



Communiqué de presse

Négociation secteurs public et parapublic : Le temps file !

Le Front commun souhaite qu'un sérieux coup de barre soit donné pour atteindre l'objectif du 31 mars

Québec, le 22 février 2010 – À la suite de la rencontre entre le Front commun et la présidente du Conseil du trésor, Monique Gagnon-Tremblay, les porte-parole du Front commun, Lucie Martineau, du Secrétariat intersyndical des services publics (SISP), Claudette Carbonneau, de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), et Michel Arsenault, de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), demandent l'intensification des négociations et l'obtention de signaux tangibles de la part du gouvernement pour permettre l'avancement des travaux.

Pour les porte-parole du Front commun, « à 38 jours de l'échéance du décret, tout doit être mis en œuvre pour atteindre l'objectif de conclure la négociation à l'échéance des conventions collectives le 31 mars prochain, tel que nous l'avons demandé. Toutefois, force est de constater qu'un sérieux coup de barre doit être donné par le gouvernement pour y arriver ».

Il faut intensifier les discussions

Les organisations syndicales du Front commun conviennent de la nécessité d'intensifier les discussions pour permettre d'avancer. Elles déplorent que le processus de négociation soit ralenti à cause de certains irritants majeurs aux tables sectorielles qui s'apparentent davantage à des récupérations de tous ordres.

Les organisations syndicales se sont fixé une nouvelle étape d'évaluation de la négociation vers le 20 mars prochain. D'ici là, elles mettront les bouchées doubles pour dénouer les impasses aux tables de négociation et négocieront avec bonne foi et diligence.

Port d'un autocollant dans tous les milieux de travail

Dans les milieux de travail, les employés des secteurs public et parapublic arborent un autocollant pour signifier au gouvernement que *Le temps file* ! et également en appui à leurs 3 000 représentantes et représentants réunis à Québec dans le cadre du rassemblement des instances de négociation.

Rappelons que le Front commun revendique un contrat de travail d'une durée de trois ans comportant des augmentations de salaire de 3,75 % par année, ce qui permettrait de protéger le pouvoir d'achat des salariés et de combler une partie du retard salarial des employés des réseaux publics par rapport aux autres salariés québécois. Les organisations syndicales considèrent les propositions gouvernementales insuffisantes, car elles maintiennent les

